

<p>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE</p> 	GdC	<h2>Guide du Comité</h2> <h3>Recensement des Équipements Sportifs (RES)</h3>	<p>Adoption: 10-06-2021</p> <p>Entrée en vigueur: 01-09-2021</p> <p>Validité: permanente</p>

Le Recensement des Équipements Sportifs est un dispositif ministériel en place depuis 2002. Il permet maintenant de visualiser rapidement l'emplacement et le type de gymnases, et pour le badminton de savoir si les gymnases sont tracés, équipés, et homologués selon les normes fédérales.

Le site gouvernemental est joignable ici: <http://www.res.sports.gouv.fr>

Les règlements techniques de la FFBaD sont disponibles ici: <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/regles-techniques-ffbad/>

Il est important de noter que la FFBaD est la fédération délégataire chargée de définir les règlements techniques, d'homologuer les installations, et d'accompagner la construction de nouveaux espaces de pratique.

La construction de nouvelles installations, ou la rénovation d'équipements peuvent être financés par un fond ANS dédié à la FFBaD. Il faut donc que les clubs soient à l'affût des projets de construction ou rénovation pour informer le comité, et qu'ils fassent appel au comité pour envisager un accompagnement fédéral pour un projet particulier.

Les clubs peuvent vérifier l'homologation de leurs gymnases sur poona et y retrouver les plans et les données techniques. Si un gymnase n'est pas référencé ou classé, il convient d'adresser une demande à l'agent de développement du comité pour organiser une visite et un classement de l'installation.

Maintenant que les principales installations sont recensées et classées, la ligue et les comités doivent travailler sur un Schéma Régional des Equipements (SER), de façon à réfléchir à l'implantation d'équipements structurants sur le territoire.